VILLE DE GOSIER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi Douze du mois de Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqués, s'est réuni à huis clos à la Mairie, dans la salle des délibérations, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS: M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Elodie CLARAC – MM. Emmery BEAUPERTHUY – Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADÉLAÏDE – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Rebecca BELLEVAL – MM. Lucas ALBERI – Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Jocelyne VIROLAN – Ghylaine JEANNE.

<u>ETAIENT ABSENTS</u>: M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Teddy BARBIN – Mme France-Enna URBINO – MM. Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée; pouvoir donné à Mme Wennie MOLIA) – Nina PAULON (excusée; pouvoir donné à M. Michel HOTIN) – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée; pourvoir donné à Mme Rebecca BELLEVAL) – Nadia CELINI – Yane BEZIAT (excusée; pourvoir donné à M. Jean-Claude CHRISTOPHE).

| Monsieur Lucas ALBERI a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité. | |
|-------------------------------------------------------------------------|--|
| | |

CM-2020-5S-DAF-82

AUTORISATION GÉNÉRALE ET PERMANENTE DE POURSUITES AU COMPTABLE PUBLIC

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article R1617-24 :

Vu la délibération n° CM-2017-7S-DAF-106 du 14 décembre 2017 donnant autorisation générale de poursuite à madame BIVOUAC, comptable de la ville du Gosier :

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 27 octobre 2020 ;

Considérant que l'autorisation générale et permanente de poursuites n'a pas pour conséquence de priver la collectivité de son pouvoir de surveillance en matière de poursuites, mais contribue à les rendre plus rapide et donc plus efficace ;

Considérant qu'une telle mesure participe à l'efficacité de l'action en recouvrement du comptable public et contribue à l'amélioration du recouvrement des produits de la collectivité ;

Considérant que madame Marie-Michelle BIVOUAC assure la fonction de chef de poste de la Trésorerie de Sainte-Anne ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'octroyer une autorisation générale et permanente de poursuite au comptable public de la collectivité, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature de la créance.

Article 2 : De fixer la durée de cette autorisation jusqu'à la fin de la mandature 2020-2026.

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tout acte relatif à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

2 5 NOV. 2020

Et publication ou notification le

2 6 NOV. 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 12 novembre 2020

Le Maire

- Cédric CORNET

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisation générale et permanente de poursuites au comptable public

Date de transmission de l'acte : 25/11/2020

Date de réception de l'accusé de 25/11/2020

réception :

Numéro de l'acte : CM20205SDAF82 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20201112-CM20205SDAF82-DE

Date de décision : 12/11/2020

Acte transmis par: LAURA MOUTOUSSAMY

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 9. Autres domaines de competences

9.1. Autres domaines de competences des communes

9.1.3. Autres